

# Un territoire en mouvement 2010-2022 bilan à mi-parcours

## Synthèse



2010

2016

Opération  
soutenue  
par :



Parc  
naturel  
régional  
des Marais du  
Cotentin et du Bessin

Une autre vie s'invente ici

## « De 1991 à aujourd'hui que de chemins parcourus ! »

Jean Morin

Président du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin



*Notre Parc naturel régional a été créé pour développer, avec les acteurs, des actions de préservation et de valorisation de son territoire. Les enjeux liés aux marais, marqueurs identitaires, ont constitué le cœur de la dynamique de création rapidement élargie à ceux du bocage puis ceux du littoral.*

*Rappelons que les Parcs sont des collectivités particulières définies par des missions expérimentales et / ou innovantes au service de leur territoire. De même, la loi oblige les Parcs à s'interroger sur le mi-parcours de leur Charte (6 ans) afin de dresser un premier bilan et de se repositionner, voire de s'adapter aux changements institutionnels ou aux changements organisationnels et financiers liés aux politiques générales de l'État sur la deuxième partie de la charte.*

*Les chartes successives de notre Parc ont traduit cet attachement aux valeurs fondatrices et continuent de montrer la capacité d'adaptation du Parc aux évolutions des préoccupations de la société et aux évolutions du territoire.*

*Ainsi, de toute évidence, le Parc permet un regard territorial tant communal, communautaire que supra-communautaire et doit, à ce titre, créer du lien et permettre un projet de territoire cohérent partagé par tous, au delà d'une échelle purement administrative. C'est pourquoi notre syndicat mixte doit adapter sa gouvernance pour prendre en compte les évolutions territoriales des collectivités sur les différents sujets.*

*Cette dynamique d'évolution des collectivités et des sujets à traiter va se poursuivre, le Parc continuera de s'adapter.*

*Le bilan à mi-parcours (rapport et synthèse) de la charte en cours (2010-2022) présente donc une image de l'action du Parc sur une période, il s'insère dans un processus en continu depuis sa création qui se poursuivra avec une charte prolongée jusqu'en 2025. Il nous aura permis d'analyser les points forts et les points faibles de nos actions, de concerter nos élus et de définir les axes à renforcer : l'économie de proximité, l'agriculture dans les zones humides, la transition énergétique, la politique intégrée de l'eau et la mobilisation élus/usagers du territoire. Pour une vision complète, n'hésitez pas à consulter le rapport dans l'espace Téléchargement de notre site internet.*

*La mise en œuvre de nos actions n'est possible qu'avec l'ensemble des partenaires institutionnels, techniques et financiers. Le Parc impulse des projets, fait le lien entre collectivités et partenaires et met à disposition son ingénierie technique ou financière participant ainsi, avec d'autres, au développement et à l'attractivité de notre territoire.*

*Un grand merci à mes prédécesseurs, Rolande Brécy et Marc Lefèvre et vous les élus, acteurs essentiels de notre territoire, de notre action.*

*L'équipe et moi-même souhaitons vous associer à cette consultation pour que le Parc reste un outil de territoire performant au service de tous.*

### Sommaire

La Charte du Parc, un projet 2010-2022 prolongé jusqu'en 2025 .....	p. 3
Un territoire en évolution au regard de la réforme territoriale.....	p. 3
Une gouvernance institutionnelle adaptée .....	p. 5
28 exemples d'actions. ....	p. 6 à p. 19
Le budget du Syndicat mixte .....	p. 20
Une équipe, au service de notre territoire .....	p. 20
Les axes de travail sur le prochain cycle.....	p. 22
Les publications valorisent le territoire et ses actions.....	p. 23

# La Charte du Parc, un projet 2010-2022, prolongé jusqu'en 2025\*

La Charte est le document de référence qui organise le projet du Parc naturel régional (PNR). Elle est issue d'une large concertation entre les acteurs du territoire (Communes, Départements et Région). Elle définit les missions, les objectifs, les engagements du Parc et de ses partenaires.

La Charte est structurée autour de 4 grandes vocations :

-  **GÉRER ET PRÉSERVER NOTRE BIODIVERSITÉ POUR LES GÉNÉRATIONS FUTURES**
-  **MAINTENIR ET AMÉLIORER L'ATTRACTIVITÉ DE NOTRE CADRE DE VIE**
-  **UTILISER L'ENVIRONNEMENT COMME ATOUT ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE**
-  **CULTIVER NOTRE APPARTENANCE AU TERRITOIRE POUR ÊTRE ACTEURS DE NOTRE PROJET**



Chaque année, le Syndicat mixte met en œuvre un ensemble de réalisations opérationnelles mobilisant des moyens financiers (notamment par le biais du Programme d'actions) et/ou des moyens humains.

Dans le cadre des 17 projets structurant notre action, **près de 1000 réalisations** ont été initiées en continu ou unique sur la période 2010 à 2016.

La mise en œuvre du projet de Charte sur le territoire ne peut se faire sans la mobilisation et l'implication de chaque acteur. Les 150 communes (ou communes déléguées), les communautés de communes adhérentes, les organismes professionnels, les associations, les habitants, les élus ..., les services de l'État et les partenaires financiers.

\* décret en attente à ce jour d'édition.

## Un territoire en évolution au regard de la réforme territoriale

Depuis le décret du 17 février 2010 et l'adoption du périmètre du Parc à **150 communes**, la réforme territoriale a conduit à la création depuis 2015 de **11 communes nouvelles fusionnant 30 communes** adhérentes. **Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, le Parc comptait 120 communes** dont 4 communes nouvelles ayant fusionné avec 9 communes hors de notre territoire. La création de la commune nouvelle de Carentan-les-Marais constitue désormais le pôle de vie et pôle économique le plus important du territoire avec près de 8 500 habitants.

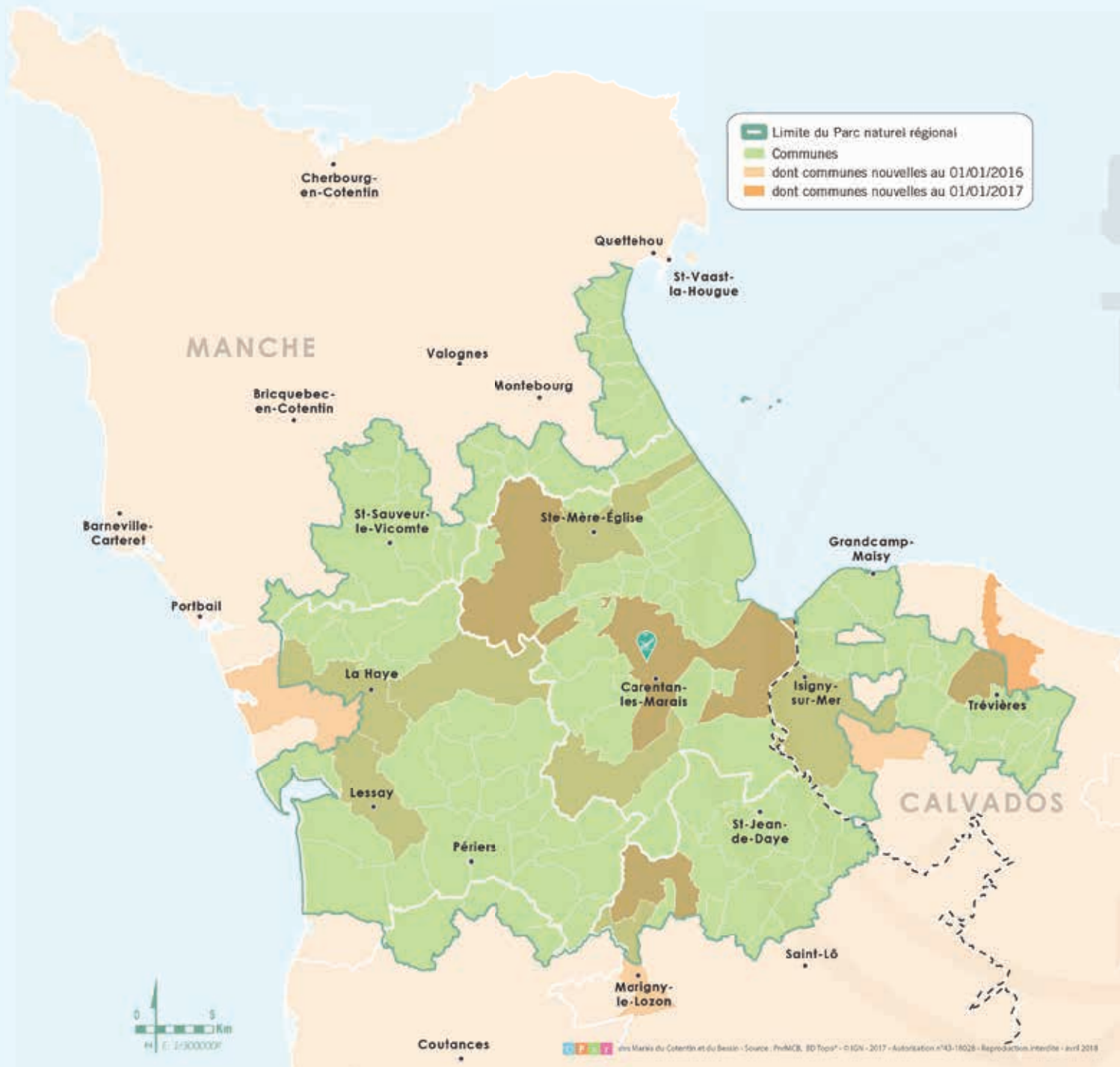
La dynamique est engagée. Création ou poursuite de rattachement vont continuer dans les mois et les années à venir.

Conjointement, au 1<sup>er</sup> janvier 2017, le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) a conduit au regroupement des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI). Sur le territoire du Parc, six nouveaux EPCI regroupent les quatorze anciens EPCI du territoire. La proportion de communes adhérentes au Parc est devenu faible dans 4 de ces nouveaux EPCI. Seules les communautés de communes de la Baie du Cotentin et de Côte Ouest Centre Manche conservent une présence majoritaire de communes adhérentes sur le Parc.



Territoire	Nombre de communes au 01/01/2010	Nombre de communes au 01/01/2017	Superficie en ha*	Nombre d'habitant 2016*
Cotentin	21	18	19 329	10 639
Manche	129	102	126 670	64 732
ParMCB	150	120	146 000	75 371

Source : Insee, superficie et population légale 2016, basée sur les données de 2013.



**Calvados : 21 communes [19 300 ha. - 10 350 hab.]**

Aignerville, Bernesq, Bricqueville, Canchy, Colombières, Ecrammeville, Géfosse-Fontenay, Grandcamp-Maisy, Isigny-sur-Mer, La Cambe, Lison, Mandeville-en-Bessin, Neuilly-la-Forêt, Osmanville, Rubercy, Saint-Germain-du-Pert, Saon, Saonnet, Trévières, Vouilly.

**Manche : 129 communes [126 670 ha. - 63 760 hab.]**

Airel, Amfreville, Amigny, Angoville-au-Plain, Angoville-sur-Ay, Appeville, Audouville-la-Hubert, Aumeville-Lestre, Auvers, Auxais, Baudreville, Baupte, Beuzeville au-Plain, Beuzeville-la-Bastille, Blosville, Bolleville, Boutteville, Brévands, Bricqueville, Brucheville, Canville-la-Rocque, Carentan, Carquebut, Catteville, Catz, Cavigny, Chef-du-Pont, Coigny, Crasville, Créances, Cretteville, Crosville-sur-Douve, Doville, Ecausseville, Ecoquenéauville, Etienville, Feugères, Fontenay-sur-Mer, Foucarville, Fresville, Golleville, Gonfreville, Gorges, Gourbesville, Graignes-Mesnil-Angot, Hémévez, Hiesville, Houesville, Houtteville, La Bonneville, La Haye-du-Puits, La Meauffe, Laulne, Le Désert, La Feuillie, Le Ham, Le Hommet-d'Arthenay, Le Mesnilbus, Le Mesnil-Eury, Le Mesnil-Véneron, Le Mesnil-Vigot, Le Plessis-Lastelle, Les Champs-de-Losque, Les Moitiers-en-Bauptois, Les Veys, Lessay, Lestre, Liesville-sur-Douve, Lithaire, Longueville, Lozon, Magneville, Marchésieux, Méautis, Millières, Mobecq, Montmartin-en-Graignes, Moon-sur-Elle, Morsalines, Muneville-le-Bingard, Nay, Néhou, Neufmesnil, Neuville-au-Plain, Neuville-en-Beaumont, Orglandes, Périers, Picauville, Pirou, Pont-Hébert, Prétot-Sainte-Suzanne, Quinéville, Raids, Rampan, Rauville-la-Place, Ravenoville, Rémillly-sur-Lozon, Saint-André-de-Bohon, Saint-Aubin-du-Perron, Saint-Côme-du-Mont, Sainte-Colombe, Sainte-Marie-du-Mont, Sainte-Mère-Eglise, Sainteny, Saint-Fromond, Saint-Georges-de-Bohon, Saint-Germain-de-Varreville, Saint-Germain-sur-Ay, Saint-Germain-sur-Sèves, Saint-Hilaire-Petitville, Saint-Jean-de-Daye, Saint-Jores, Saint-Marcouf, Saint-Martin-d'Aubigny, Saint-Martin-de-Varreville, Saint-Nicolas-de-Pierrepont, Saint-Patrice-de-Claids, Saint-Pellerin, Saint-Sauveur-de-Pierrepont, Saint-Sauveur-le-Vicomte, Saint-Sébastien-de-Raids, Saint-Symphorien-le-Valois, Sébeville, Tribehou, Turqueville, Urville, Varengebec, Vaudrimesnil, Vesly, Vierville, Vindefontaine.

## Une gouvernance institutionnelle adaptée

Statutairement, la gouvernance du Parc est fondée sur la représentation de ses collectivités adhérentes (communes, EPCI, Départements du Calvados et de la Manche, Région Normandie). La réforme territoriale engagée en 2015 a conduit le Parc à **adapter sa gouvernance politique en 2016**.

Les élus du Parc ont souhaité réformer les statuts pour intégrer les communautés de communes dans un nouveau collège au sein du Comité Syndical et du Bureau du Parc, instances décisionnelles du Parc. Pour les communes, le choix a été de conserver leur représentativité sur la base de 150 communes historiques. Quel que soit le statut de la commune, « commune », « commune déléguée » ou « commune nouvelle », **chacune dispose d'une voix au sein de l'Assemblée générale** pour ensuite constituer le Comité syndical. Cette démarche a été conduite en 2016 par un groupe d'élus volontaires issus des différentes collectivités.

Les commissions et les comités, lieux d'échanges multi-partenariaux (non décisionnels), se sont réunis selon les besoins afin d'accompagner les réflexions et la vie du Parc comme prévu dans notre Charte.

En complément, des groupes de travail spécifiques ont réuni des élus du Parc volontaires afin de travailler sur des thématiques particulières.

Au regard des changements institutionnels et du souhait de participation de certains élus, il convient toutefois que le Parc revisite à la marge sa gouvernance dans les temps à venir.



## Un pilotage technique toujours partagé



Le Parc construit au fil du temps des réalisations complexes et multi-usagers ... qui portent leurs fruits sur le long terme. Les mises en œuvre reposent sur des maîtrises d'ouvrages indépendantes du Parc. Notre méthode de travail consiste à associer l'ensemble des acteurs concernés dans le pilotage pour mettre en œuvre des actions, des réalisations partagées.

## Le bilan à mi-parcours, un point d'étape

Dans le cadre de la Charte, le Parc s'est engagé à mettre en œuvre et réaliser une **évaluation à mi-parcours** de son action. Conduit en interne durant l'année 2017, ce point d'étape intermédiaire doit permettre au Parc et à ses partenaires de poursuivre, réorienter ou faire évoluer ses actions et leur mise en œuvre.

Le présent document livre un regard synthétique sous forme de 28 réalisations illustratives de l'étendue du travail et du chemin parcouru par le Parc et ses partenaires au cours de nos 6 premières années de mise en œuvre du projet. En complément de cette synthèse, un rapport exhaustif au regard des engagements de la Charte est également disponible.

Un pictogramme met en avant le thème dominant de l'action au regard du développement durable (économie, patrimoine, social) même si l'action est naturellement à la croisée des trois piliers du développement durable.



**Patrimoine** (Biodiversité, Culture, Paysage, etc.),



**Économie** (développement local, filières, artisanat, tourisme, etc.),



**Social** (formation, éducation, logement, etc.).

## 28 exemples d'actions ...

### Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte : 4,5 M d'€ de financement pour 5,4 M d'€ de travaux



#### A retenir

- 1,6 M d'€ de financements projets Parc
- 1 M d'€ de primes CEE pour 1,3 M d'€ de travaux (40 communes concernées)
- Convention Côte Ouest Centre Manche : ~ 2,5 M d'€ de projets financés à 80 %

**d'économie d'énergie (CEE)** spécifique pour les territoires TEPCV, par lequel les communes vont bénéficier de primes de 77% du montant de leurs travaux éligibles.

Grâce à l'appui du Parc, la communauté de communes Côte Ouest Centre Manche a également bénéficié de fonds TEPCV pour l'isolation thermique de bâtiments publics et l'extension du réseau de chaleur bois énergie de Marchésieux.

Le ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer a lancé à l'automne 2014 le programme des «**Territoires à Énergie Positive pour la Croissance Verte**» (TEPCV). Le Parc en a été lauréat en décembre 2015 et a bénéficié de financements à hauteur de 80 % pour diverses actions (acquisition de véhicules électriques, dispositif Énerterre, exposition sur le changement climatique, expérimentations sur l'utilisation du matériau terre, chantiers Concordia, etc). Deux avenants ont été signés en faveur des communes du territoire, pour des **aménagement de pistes cyclables, l'installation d'une toiture solaire photovoltaïque et des travaux d'amélioration d'éclairage public**.

Ces conventions sont complétées par un dispositif de **bonification des Certificats**



### 21 km de ligne haute tension effacés



En 2009, dans le cadre du **projet de construction de la ligne à Très Haute Tension Cotentin-Maine**, le Parc a émis un avis réservé, au regard des fortes interrogations en matière de santé publique, des enjeux environnementaux et dans le souci de préserver les qualités du cadre de vie.

Le projet a été validé et lancé en 2010, des mesures d'accompagnement ont alors

été négociées par le Parc et formalisées dans une **convention signée entre le Parc et RTE en 2011**.

La principale mesure concerne **l'effacement de 21 km de ligne Haute Tension**

sur deux tronçons : 7 km entre Périers et le Mesnil-Vigot et 14 km entre Carentan et Neuilly-la-Fôret. Des plantations de haies ont également été financées autour du poste de raccordement aménagé sur les communes de Raids et de Saint-Sébastien-de-Raids. Elles permettront de limiter les vues sur le poste et de reconstituer un maillage de haies bocagères de qualité.

#### A retenir

- 21 km effacés
- 60 pylônes démontés
- 6,3 km de haies plantées
- Coût 70 000 €



## 3 projets européens aux effets démultiplicateurs !



### A retenir

- Crédits européens mobilisés :  
CORDIALE : 230 000 €,  
WOW : 150 000 €,  
COBBAUGE (2016-2018) : 180 000 €.
- 20 partenaires membres des projets

La mobilisation de crédits européens permet au Parc de démultiplier des actions et d'innover sur certaines approches. Le Parc fait appel ainsi aux crédits du **FEADER** au niveau régional pour les politiques sur l'eau, la biodiversité et le développement local.

Le **programme européen INTERREG** de coopération avec l'Angleterre a aussi été sollicité avec succès trois fois durant cette période. Le Parc a ainsi été **partenaire** de Comtés du sud ouest de l'Angleterre (Devon et Somerset), **d'associations, d'universités, d'écoles d'ingénieurs** en France et en Angleterre pour 3 projets : **CORDIALE** sur le thème des paysages (2010-2013), **WOW** sur les zones humides (2012-2015) et actuellement **COBBAUGE**, visant à développer la construction en terre (2016-2019).

## 100 % des communautés de communes couvertes par des documents d'urbanisme

### A retenir

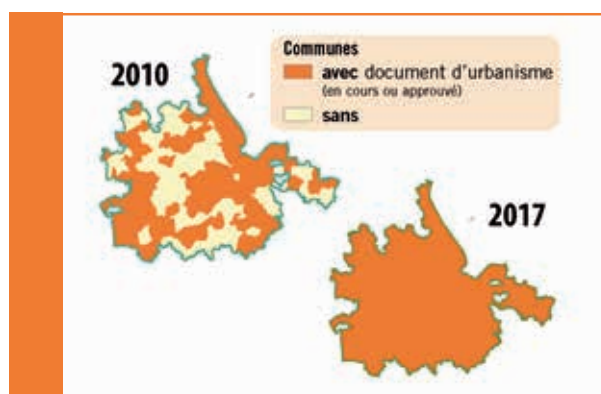
- 1 PLUI approuvé et 2 en phase d'approbation couvrant les 2/3 du territoire
- 75 750 € attribués par le Parc aux CC
- 1 chargé de mission recruté pendant 6 ans

Les documents d'urbanisme (POS, PLU, cartes communales) sont des outils essentiels pour planifier le développement d'un territoire, les extensions d'urbanisation, la protection des espaces agricoles, les zones d'activités... En 2009, sur le territoire du Parc, à peine la moitié des communes disposait d'un tel document. Le Parc a incité à l'élaboration des Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux (PLUI) auprès des communautés de communes.

Dès 2010, les communautés de communes de **Sainte-Mère-Église, de la Haye-du-Puits et de Sèves-Taute** se sont engagées dans cette démarche avec l'appui technique et financier du Parc, en partenariat avec l'État et le CAUE. Des méthodes permettant d'associer et participer les élus et des habitants ont

été proposées. **Des cahiers de recommandations architecturales et paysagères ont été produits pour sensibiliser les habitants à la qualité des projets.**

En 2016, la législation a évolué en imposant les PLUI aux collectivités.



## Deux communautés de communes labellisées «Agenda 21»



Depuis les accords de Rio en 2012, l'État français s'est engagé à inciter les collectivités locales, dans un « Agenda pour le 21<sup>e</sup> siècle », à définir des actions qui prennent en compte les grands défis auxquels nous sommes confrontés et en croisant l'environnement, le social et l'économie.

Les communautés de communes sont devenues des territoires pertinents (taille, compétences, etc.) pour mener localement des actions qui intègrent toutes ces préoccupations.

### A retenir

- 2 CC labellisées « Agenda 21 local »

Le Parc a impulsé ces démarches et a accompagné deux communautés de communes volontaires, **Sèves-Taute** et **La Haye-du-Puits**, dans la définition de ces actions en associant les habitants.

Le ministère de l'Écologie et du Développement durable les a labellisées en 2013 « **Agenda 21 local** ».

Cette labellisation est un atout pour être retenu dans les différents appels à projets. Les deux communautés de commune sont depuis lauréates de plusieurs dispositifs, sources de moyens financiers : Appel à Manifestation d'Intérêt revitalisation des centres-bourgs, TEPCV de l'État et Territoire durable en 2030 de la Région Normandie.

## 30 sites à enjeux suivis par la photographie



### A retenir

- 30 sites photographiés
- 14 enjeux d'évolution illustrés.

Le Parc dispose d'un **document de référence** qui décrit et analyse les paysages et leurs évolutions. Les types de paysages rencontrés sont variés : marais, landes, bocage, littoral et les enjeux d'évolution différents d'un type à l'autre et d'un secteur à l'autre.

Depuis 2013, un **observatoire photographique**, mis en place par les techniciens du Parc, permet de suivre ces évolutions. 30 sites ont été choisis pour illustrer des enjeux d'évolution : **extensions urbaines, patrimoine architectural, marais, haies bocagères, traversées de marais, etc.** Chaque site fait l'objet d'une fiche de présentation comprenant des photos prises à différentes dates et selon le rythme des saisons, des éléments à suivre et des données destinées à faciliter la reproduction de la photo et l'appropriation de l'objectif.

Une reconduction des photos est programmée en 2019/2020 suite à la première campagne de 2013/2015. Ces clichés viendront compléter les autres indicateurs de suivi du territoire. La comparaison entre les périodes servira de support aux réflexions qui seront menées avec les élus et les habitants pour construire le prochain projet de territoire.







### A retenir

- 10 communes du Parc ont bénéficié d'une résidence
- 1900 participants

Dans le cadre de sa politique culturelle, le Parc a favorisé la mise en place de **démarches participatives** permettant aux habitants du territoire d'être acteurs d'événements et de s'approprier le territoire.

**Quatre résidences d'architectes et six résidences d'artistes** ont permis aux habitants et aux élus de se rencontrer, de s'exprimer, d'échanger, de se confronter aux regards extérieurs des équipes en résidence et de prendre conscience des richesses patrimoniales et culturelles de leur territoire. Démarches inhabituelles pour nos communes rurales, elles sont l'occasion de faire vivre nos villages par l'animation culturelle in situ.

Le Parc mobilise les partenaires et les moyens nécessaires

pour conduire ces approches, notamment pour les résidences d'architectes proposées par la Maison de l'architecture de Caen. À l'heure du développement des nouvelles entités territoriales (communes nouvelles et fusion de communautés de communes), ce type de démarche est aussi un vecteur pour tisser du lien entre les nouvelles entités en construction d'un avenir commun.



## Deux communes se découvrent...



### A retenir

- 2 communes mobilisées
- 30 élus/habitants aux Moitiers-en-Bauptois
- 30 élus/habitants à Montsenelle
- 65 fiches d'analyse

Découvrir et surtout partager des regards sur les différentes facettes d'une commune sont nécessaires pour bien comprendre les enjeux et mieux décider des actions à conduire. Les méthodes utilisant « **les lectures de paysages** » permettent à tous de décrypter un lieu de vie, son histoire, son fonctionnement, ses évolutions et d'y projeter des attentes, des souhaits.

Deux animations ont été conduites. **Aux Moitiers-en-Bauptois** en 2013 où

l'objectif était de faire participer les habitants, de les amener à imaginer et à dessiner leur commune dans 20 ans selon des scénarii. **À Montsenelle**,

en 2017, dans le cadre de la commune nouvelle regroupant quatre communes (Coigny, Lithaire, Prétot-Sainte-Suzanne et Saint-Jores), il s'agissait de découvrir et partager ce nouveau territoire à travers des sites emblématiques choisis dans les communes historiques et d'identifier des idées d'actions et de valorisation.

Plusieurs méthodes et outils pédagogiques et ludiques ont été testés : photomontages, maquettes, dessins, parcours, portraits chinois, cartographies pour mieux regarder et surtout pour échanger.



## 246 maisons rénovées grâce à la politique terre



d'une quinzaine d'entreprises mené depuis plusieurs années. Par ailleurs, le Parc s'est fortement investi dans les formations du GRETA pour les adultes en reconversion, contribuant ainsi à un rayonnement régional de l'utilisation de la terre.

Le partenariat mis en place avec l'École d'Architecture de Rouen a permis de sensibiliser ses étudiants à l'utilisation du matériau terre. L'implication dans les réseaux nationaux et européens contribue à faire reconnaître la construction en bauge. Des référentiels de formation sont aujourd'hui validés et des référentiels métiers en cours de rédaction. Les professionnels pourront ainsi mieux promouvoir leur activité.

La **construction en terre (ou bauge)** est emblématique de notre territoire. Le Parc soutien la restauration et la rénovation par un appui technique (visites et diagnostics de l'architecte du Parc) et par une aide financière (aide à la rénovation) mise en place dès 1994.

2010 marque le début d'une forte croissance des demandes d'aides avec plus de **trente chantiers par an** qui contribuent à soutenir l'activité économique locale et l'effort de **formation**

### A retenir

- 497 500 € d'aides versées
- 3,1 M d'€ de travaux
- 15 entreprises impliquées  
45 artisans formés
- 400 conseils apportés
- 400 étudiants

## Enerterre, 60 chantiers de précarité énergétique réalisés depuis 2012



Enerterre est un **dispositif d'aide à la rénovation pour les familles en situation de précarité énergétique**. Un artisan encadre les chantiers auxquels participent les bénéficiaires, échangeant du temps de travail dans le cadre d'un **Système d'Échange Local (SEL)**, et de nombreux bénévoles provenant d'horizons variés. Ce dispositif innovant implique l'habitant dans les travaux de rénovation de son logement et recrée du lien social.

**Des travaux de second œuvre** sont réalisés au travers de ces chantiers : isolation de combles, enduits correcteurs thermiques, rénovation d'enduits terre, résorption de problèmes d'humidité.

**Les matériaux locaux et à faible énergie grise** sont privilégiés comme la terre, la paille et le chanvre.

Des dossiers de rénovation globale sont parfois élaborés avec l'appui du technicien du Parc. Des aides sont souvent sollicitées (ANAH, CD50...). D'autres travaux sont engendrés au bénéfice des artisans locaux. Aujourd'hui, le dispositif essaime en France (réseau des Parcs naturels régionaux, réseau REPAAR...) et à l'étranger avec un projet Erasmus+ porté par la SCIC « Les 7 Vents » avec des partenaires grecs, italiens et espagnols.

### A retenir

- 130 familles rencontrées
- 60 chantiers réalisés
- 20 semaines de chantier par an en moyenne)
- 13 000 heures réalisées dans le cadre du SEL
- 300 000€ de travaux réalisés.





## A retenir

- 3887 édifices recensés (10 000 bâtiments)
- 692 édifices étudiés
- 1882 photographes réalisées
- 98 restitutions au public
- 2 expositions
- 4 publications
- 5 édifices classés Monuments historiques

permettre d'aborder les 150 communes d'alors, une base de données et un outil de terrain ont été développés par le Parc afin de s'adapter à ce changement d'échelle.

Grâce à ce travail le bâti en terre est reconnu comme patrimoine et a entraîné un essor des demandes d'accompagnement à la rénovation. La bauge est reconnue comme un élément identitaire de notre territoire.

Depuis 1994, le Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin se préoccupe du devenir et de la reconnaissance du patrimoine architectural en bauge de son territoire. Fort de cette expérience, il a souhaité en approfondir la connaissance scientifique. Une collaboration avec la Direction de l'Inventaire du patrimoine culturel de la Région Basse-Normandie a été mise en place. Dans un premier temps, **un inventaire topographique sur une zone test**, la communauté de communes de Sèves-Taute, a permis de comparer le bâti en terre crue, en pierre et de la Reconstruction. Dans un second temps, la méthodologie a été étendue pour le bâti en bauge à l'ensemble du territoire du Parc. Pour



## Un exemple éco-construit : les locaux administratifs du Parc



En mai 2016, l'équipe technique et administrative du Parc a emménagé sur **le site des Ponts d'Ouve à Saint-Côme-du-Mont** après 18 mois de travaux d'extension des locaux. Afin de répondre aux objectifs de soutien aux filières locales, de développement des circuits courts et d'une démonstration de la faisabilité d'une construction éco-responsable, ce regroupement a poussé encore plus loin la démarche. Les bureaux ont été conçus pour **limiter les dépenses énergétiques, limiter l'émission de carbone** lors de la construction et durant la vie du bâtiment. Le bâtiment est principalement construit en ossature bois, isolé

à base de matériaux biosourcés (paille et laine de bois) et en terre avec un mur en bauge, des cloisons en torchis et des enduits de terre crue.

Cette opération anticipe les futures réglementations thermiques en ayant obtenu le label « zéro carbone » de l'ADEME et de la Région Normandie, en étant l'une des seules opérations répondant au classement C2 (le plus performant sur le carbone.) Le projet a été remarqué en obtenant le 1<sup>er</sup> prix Bois construction environnement Normandie 2017. Il est aussi lauréat du palmarès départemental de l'architecture 2018 dans la catégorie Administration et Service public.

## A retenir

- 40m<sup>3</sup> de terre et 1500 bottes de paille locales utilisées
- Respect de contraintes réglementaires fortes (loi Littoral, zone de submersion marine), intégration paysagère et aménagements extérieurs cohérents avec l'Espace naturel sensible des marais des Ponts d'Ouve, accueil de la nature ordinaire, bâtiment intégralement accessible aux personnes à mobilité réduite.



## 99 000 visiteurs pour les 5 expositions thématiques du Parc !



### A retenir

- 99 000 visiteurs aux expositions de la Maison du Parc
- 66 862 en public individuel et 14 380 scolaires
- 2018 participants à une animation liée aux thèmes des expositions

Depuis 2009, la Maison du Parc propose au public des expositions thématiques sur des cycles de deux ans : « **Terres de bâtisseurs** » (2009-2010), « **M!grateurs à plumes, à poils, à écailles** » (2011-2012), « **Exp'Eau** » (2013-2014), « **En cours d'éco-construction** » (2015), « **Auprès de nos Arbres** » (2016-2018).

**Réalisées par l'équipe du Parc**, ces expositions permettent de découvrir un thème emblématique du territoire, de connaître les actions réalisées par le Parc et ses partenaires et de savoir comment agir en faveur des patrimoines concernés par l'exposition.

Pour renforcer l'appropriation, un **appel à projet spécifique auprès des scolaires** et un ensemble d'ani-

mations faisant la part belle au « hors-les-murs » pour irriguer le territoire du sujet traité sont proposés. Chaque exposition est accompagnée d'un programme adapté à tous les publics.

À la clôture de chaque exposition, celle-ci **peut être prêtée et présentée en différents lieux du territoire** (offices de tourisme, médiathèques, manifestations associatives, mairies, etc.).



## 153 000 visiteurs à la Maison du Parc



### A retenir

- 153 000 visiteurs à la Maison du Parc, dont 10 % d'étrangers (belges, anglais, néerlandais, etc.)
- 32 233 visiteurs en groupe
- 25 550 scolaires
- Labellisations « Qualité tourisme », « Tourisme et Handicap », « Accueil vélo ».

Ouverte en 1998, agrandie en 2008, la Maison du Parc est l'une des portes d'entrée dans les Marais du Cotentin et du Bessin. **Adossée aux 100 hectares de l'Espace Naturel Sensible des marais des Ponts d'Ouve**, elle a été conçue pour recevoir tous les publics dans les meilleures conditions tant sur les espaces intérieurs (salle de projection, salle d'exposition et d'animation) que sur les espaces extérieurs (jardin pédagogique, sentier de découverte et observatoires). Un effort particulier et volontariste a été fait pour **l'accueil des personnes en situation de handicap** (en intérieur comme en extérieur).



Lieu d'information privilégié pour tous les visiteurs, la Maison du Parc est aussi un point d'accès aux connaissances sur le Parc pour ses habitants et un lieu d'éducation au territoire pour les scolaires en visite. S'y croisent des visiteurs s'initiant lors d'ateliers, d'animations ou de visites, des spécialistes venant observer la dernière arrivée d'oiseaux migrateurs (5 observatoires) ou échanger lors d'une conférence avec un spécialiste de nos patrimoines. Ce mélange de personnes du territoire ou en visite, crée une émulation participant à la reconnaissance de notre territoire. Notre Maison du Parc est devenue aujourd'hui un lieu d'identification, de promotion, un lieu accueillant !

## 19 500 personnes aux Rendez-vous du Parc, un territoire animé !



### A retenir

- 1 104 Rendez-vous proposés
- Une fréquentation totale de 19 500 personnes
- 4 655 participants aux pique-niques du Parc
- 4 brochures annuelles disponibles dans près de 1 000 points de diffusion

Chaque saison voit son « temps fort » : une animation de taille plus importante et en accès gratuit permettant au plus grand nombre de profiter des propositions du Parc. Le temps fort le plus important est le **pique-nique annuel au mois de mai à la Maison du Parc**. Cet événement, au succès grandissant, est devenu au fil des éditions un moment convivial, musical et d'animation en pleine nature regroupant un public principalement local.

Le Parc propose chaque année un programme d'animations, « **Les Rendez-vous du Parc** » se déclinant au fil des quatre saisons. S'il est riche à la « belle saison », ce programme propose des rencontres avec le public à toutes les périodes afin d'offrir des découvertes « hors-saison ». Il s'attache en particulier aux possibilités de découvertes hivernales : marais blancs, oiseaux migrateurs...

Les rendez-vous sont **construits avec les partenaires** afin de maintenir un maillage d'animations sur l'ensemble du territoire. Ces animations prennent des formes très diverses : visites guidées, balades en atelages, projections-débats, randonnées accompagnées, ateliers, conférences...



## Plus de 40 000 jeunes sensibilisés à leur territoire



L'éducation au territoire est une mission essentielle des Parcs. Elle participe à la reconnaissance de notre territoire et à la construction des citoyens de demain. Le Parc intervient auprès des jeunes à plusieurs niveaux. Il apporte un **soutien aux projets des enseignants**, en développant des outils pédagogiques spécifiques, en lançant des **appels à projet annuels** auprès des établissements scolaires maternels, primaires et secondaires.

La Maison du Parc et l'Espace Naturel Sensible des marais des Ponts d'Ouve assure un rôle d'accueil, d'animation ou d'ateliers. **Le Parc est conventionné avec les partenaires éducatifs** (Éducation Nationale, Lycée agricole de Saint-Lô Thère) pour mener des projets plus spécialisés et expérimentaux (formation, projets participatifs, etc.).

### A retenir

- 25 550 élèves reçus à la Maison du Parc
- 6 949 élèves concernés par 313 classes
- 9 formations encadrées auprès de 25 enseignants et 71 animateurs
- 61 séances Ciné-Parc mobilisant 8 300 scolaires

Pour les collectivités, un **soutien à leurs animateurs** lors de rencontres ou formations spécifiques, par exemple sur le thème du jardin, est mis en place. Pour compléter les contenus, **une malle pédagogique** créée avec la Direction Départementale de la Cohésion Sociale leur est destinée.

Depuis quelques années, en participant à la « **Fête de la Science** » ou en animant des projections-débats vers les scolaires lors des journées « **Ciné-Parc** » dans divers lieux de projection de notre territoire, le Parc renouvelle son approche de sensibilisation.



## « L'hiver au marais », tous les Offices de Tourisme partenaires



### A retenir

- 34 partenaires mobilisés dont 10 Offices de tourisme
- 2 391 participants aux animations proposées par le Parc et les partenaires
- 318 prestataires touristiques présents aux éductours « Hiver au marais »

Chaque hiver, le marais inonde partiellement ou totalement. C'est autour de ce phénomène que le Parc mobilise les acteurs touristiques en les incitant à développer un programme « basse saison » valorisant la « blanchie » des marais : « l'hiver au marais ». Pour lancer cette action majeure, la Parc a choisi de **soutenir successivement les partenaires touristiques de chacune des vallées dans la mise en place d'actions spécifiques de découverte** (Douve en 2011 et 2016, Aure en 2012, Sèves et Taute en 2013, Elle et Vire en 2014, côte Est en 2015).

Le Parc concentre chaque année son soutien sur une vallée pour renforcer le réseau des ambassadeurs d'un même sec-

teur et leur **permettre de porter des actions de manière autonome** les années suivantes. Une communication spécifique « **L'hiver au marais** » est mise en place, par campagne d'affichage, insertion dans la presse et spots radio. Un éductour est proposé chaque année afin de faire progresser le niveau de compréhension du phénomène de la blanchie et des atouts du marais en hiver.



## Des publications touristiques au plus près de la demande



Un important travail est mené pour produire, mettre à jour et diffuser des documents de présentation du territoire adaptés à l'ensemble des acteurs touristiques. Régulièrement **révisés et soumis aux avis des partenaires** du Parc qui les diffusent, ces documents Parc bénéficient d'une charte graphique aisément identifiable. Un présentoir cartonné, permettant une mise en valeur des documents du Parc, complète la panoplie des outils mis à disposition des partenaires (Offices de tourisme, hébergeurs, restaurateurs, prestataires de loisirs, etc.).

L'atout d'un territoire cohérent centré sur le marais apporte une plus-value à cette documentation très demandée, aussi bien par les habitants, les touristes que par les partenaires.

Afin d'en optimiser la diffusion et l'impact, le nombre de documents a été réduit tout en maintenant une ligne éditoriale cohérente. Et si le Parc propose ses documents aux opérateurs touristiques, ceux-ci mettent aussi en valeur ce territoire dans leurs propres brochures.

### A retenir

- 3 documents annuels (carte de visite, Maison du Parc, document d'appel)
- 4 brochures de découverte « Où voir la terre ? », « Où voir la nature ? », « Where to watch wildlife ? », « Où voir les Marais ? »
- 1 038 points de diffusion



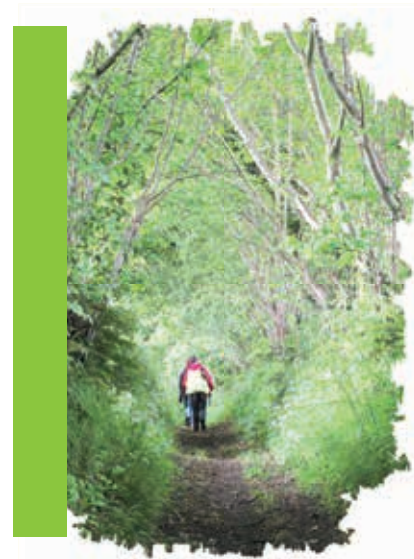


## A retenir

- 1 530 km inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)
- 442 km de randonnées dans le topo-guide du Parc (33 circuits)
- 464 topoguides vendus à la Maison du Parc.

Elle participe nettement à l'attractivité de notre territoire situé au seuil de la presqu'île du Cotentin, dans des paysages de bocage, de lande et de monts mais les marais, au fil des saisons, représentent un espace exceptionnel de balades en Normandie. Ainsi, certaines boucles proposent des variantes « pieds secs » pour être praticables pendant la « blanchie » des marais, une particularité bien locale.

La sortie en octobre 2015 du topo-guide « Le Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin... à pied » a été l'occasion de remobiliser les acteurs du territoire sur **la qualité de l'offre de randonnée avec la labellisation de 28 circuits** « Fédération Française de Randonnée Pédestre » (FFRP). Travail de longue haleine avec les Offices de Tourisme, les Collectivités et la FFRP, le Parc s'est attaché à ce que les **circuits soient promus et entretenus par les partenaires locaux**, afin de proposer des itinéraires utilisables et maintenus dans un bon état. La randonnée est l'un des thèmes les plus demandés, aussi bien sur le site internet du Parc qu'à la Maison du Parc ou dans les Offices de Tourisme.



## Des collections pour comprendre



Depuis 2010, le Parc a structuré une partie de sa communication pour faciliter l'appropriation du territoire par ses habitants et **partager la somme de connaissances acquises** par les études, l'expérimentation, le travail de terrain dans les différentes thématiques d'intervention du Parc.

Une forme attractive a été retenue au travers de collections clairement identifiées : « Connaissance », « Découverte », « Conseil », « Fiches techniques » ou « Fiches pratiques ». Ces **publications sont réalisées en interne tant pour le rédactionnel que**

**pour la mise en forme graphique.** Elles sont largement diffusées par nos partenaires et sont également le support d'animations, concrétisant ainsi le passage de la sensibilisation à l'appropriation des connaissances par tous : scolaires, habitants ou professionnels.

## A retenir

- 15 documents de vulgarisation
- 7 fiches techniques
- plus de 55 000 personnes sensibilisées

### Les essenc'ielles



De 2010 à 2016, le Parc a réalisé dans la **collection « Connaissance »**, les titres : « Terres de bâtisseurs », « Migrateurs ! », « Sur les chemins de/ La flore/ La faune de la Sangsurière et de l'Adriennerie » (3 documents), « La baie des Veys », « Le phoque veau-marin » et « À fleur de paysages ». Dans la **collection « Découverte »** : « Où voir la terre ? », « Où voir la nature ? » (version anglaise également). Et dans la **collection « Conseil »** : « Restaurer son bâti en terre », « Accueillir la chouette chevêche », « Accueillir des chauves-souris », et « Les essenc'ielles ».

## 11,3 M d'€ pour la gestion agricole des marais



### A retenir

- En 2016, 11 550 ha contractualisés (10 900 ha de marais, 650 ha de landes)
- 446 agriculteurs touchés (430 dans les marais, 16 dans les landes)
- 1,88 M€ d'aides versées par an

**2000.** En 2009, celui des Landes de Lessay a été renouvelé, tandis que ceux des Marais du Cotentin et du Bessin - Baie des Veys et des fours à chaux de Cavigny - La Meauffe datent de 2011. Le Parc assure l'animation de ces documents d'objectifs.

Les **Mesures Agri Environnementales** (MAE) constituent l'outil privilégié pour soutenir des pratiques agricoles de fauche et de pâturage dans les marais. Le Parc les met en œuvre depuis sa création **en concertation avec la profession agricole**. Depuis 2015, ce sont les MAEc (... et climatiques) qui sont proposées. 43% de la surface éligible en marais était contractualisée en 2016 et 31% dans les landes de Lessay.

Au total, dans les marais et les landes, ces contrats représentent de **1,4 à 1,8 M€ d'aides par an pour nos agriculteurs**.

L'application des MAEc se place dans le cadre de la mise en œuvre des **documents d'objectifs Natura**



## 852 ha en gestion d'espaces naturels exceptionnels



Le Parc est gestionnaire d'espaces naturels de grande valeur qui constituent des vitrines de la biodiversité. Il s'agit de 3 sites emblématiques : **L'Espace Naturel Sensible des marais des Ponts d'Ouve**, appartenant à la Maison du Parc est géré pour le compte du Conseil départemental de la Manche. Cet espace constitue le point d'attraction de la Maison du Parc. Le nouveau plan de gestion 2016 renouvelle et modernise l'interprétation du site pour les visiteurs. La **Réserve Naturelle Nationale du Domaine de Beauquillot**, dont le Parc est devenu

le gestionnaire en juillet 2014, est un haut lieu de découverte des oiseaux pour le public entre polders et baie des Veys. **La Réserve Naturelle Nationale de la Sangsurière et de l'Adriennerie**, dont le plan de gestion a été évalué en 2017, montre une évolution positive du patrimoine naturel et tout l'intérêt de la présence de l'agriculture (fauche et pâturage) sur le site. Ces deux réserves sont gérées pour le compte de l'État.

### A retenir

- 752 ha en RNN (396 ha pour la Sangsurière et l'Adriennerie, 505 ha pour Beauquillot)
- 100 ha en ENS
- 40 000 visiteurs par an pour la RNN du Domaine de Beauquillot



## Des syndicats de marais accompagnés



### A retenir

- 265 km de berges broyées, 200 km de fonds faucardés
- 24 km de fonds dévasés,
- Nombre de portes équipées de vantelles
  - Aure : 2 en 2015
  - Vire : 4 en 2015
  - Douve : 2 en 2015-2016

L'appui technique aux Syndicats de marais (ASA) est un élément essentiel de la politique du Parc vis-à-vis de la gestion de la zone humide. Cet appui porte sur les programmes d'entretien de fossés, les remplacements de portes-à-flot et la restauration de la continuité écologique des ouvrages hydrauliques. Toutes les portes-à-flot des principaux cours d'eau sont maintenant équipées de **dispositifs de franchissement pour les civelles** (installation de vantelles). Le Parc a assuré l'appui à maîtrise d'ouvrage des aménagements de la Douve, de la Taute et de l'Aure (études et/ou travaux).

L'évolution de la réglementation sur le classement des cours d'eau et fossés a une forte incidence sur les possibilités de travaux et les procédures réglementaires.

Conscients de cette situation, le Parc et les Syndicats de marais ont souhaité, en association avec l'État, définir une **méthodologie de classement adaptée au contexte de cours d'eau de marais** afin de clarifier l'application de la réglementation.



## Le SAGE Douve-Taute en phase de mise en œuvre



La démarche d'élaboration du SAGE Douve et Taute a été conduite à partir de 2010, par la Commission Locale de l'Eau (CLE) réunissant les acteurs du bassin versant, selon les étapes d'**état des lieux, de scénarii d'évolution, de définition des enjeux, d'établissement du plan d'aménagement et de gestion durable de la ressource en eau**, pour aboutir à l'arrêté préfectoral de validation du SAGE le 5 avril 2016. Le SAGE est maintenant dans sa phase de mise en œuvre avec un **premier programme d'action orienté sur l'agriculture et les zones humides amont du Bassin versant**.

### A retenir

Sage Douve Taute :

- 1600 km<sup>2</sup>, 184 communes,
- 5 EPCI,
- 23 000 ha de marais
- 1 086 km sur 1 883 km de cours d'eau avec un programme de restauration.

Le Parc a aussi porté une **étude-diagnostic sur les milieux aquatiques et rivières des bassins versants** de la Sèves

et de la Taute afin de définir un programme d'entretien et de restauration. Il s'est ensuite mobilisé pour aider à la structuration de la maîtrise d'ouvrage des travaux entre 2 Communautés de communes et 3 Associations Syndicales Autorisées afin de mutualiser l'embauche de 2 techniciens rivières.



## Réfléchir ensemble au devenir du littoral



Dans le contexte du changement climatique, les enjeux qui pèseront à l'avenir sur le littoral doivent être anticipés. Le Parc a porté, de 2010 à 2012, une **étude-diagnostic des ouvrages de défense contre la mer de la côte Est du Cotentin** de Saint-Vaast-La-Hougue à Grandcamp-Maisy. Des scénarii d'intervention et de confortement des ouvrages, établis selon le niveau de risque, ont été évalués. Cette étude a permis d'amener une réflexion entre les Communautés de communes et les Associations Syndicales Autorisées (ASA) sur la gouvernance de la défense contre la mer.

Le Parc a aussi assisté les collectivités et les ASA pour la réalisation d'une étude de dangers des endiguements compris entre Quinéville et Cricqueville-en-Bessin.

Le Parc a accompagné les Communautés de communes de la côte Est pour répondre à l'**appel à projet de la Région « Notre littoral pour demain »**. La candidature a été retenue en 2016 et la démarche d'animation en cours, avec un large public local, doit permettre d'élaborer des scénarii d'adaptation aux effets du changement climatique.

### A retenir

- 80,5 km linéaire de digues diagnostiquées
- 25 communes concernées par la démarche Littoral.

## Où en « haie » le bocage ?

Limite de propriété, brise-vent, source de bois-énergie, protection des cultures, la haie remplit de multiples fonctions, devenant un enjeu local d'identité, de paysage ou d'économie. Les quatre Parcs normands, qui ne disposaient pas de données précises, ont fait l'**acquisition d'un outil de connaissances** et de suivi du linéaire de haies. Le principe était de numériser les linéaires de haies en fonction de différents types (haies basses, haies vives etc.). Aujourd'hui, le Parc dispose de données fiables pour les trois séries de photos aériennes (1947, 2000 et 2010) pouvant répondre à des problématiques multiples :

observatoire, PLU, ruissellement... Cela représente près de 750 000 tronçons de haie dessinés.

Pour rendre son utilisation et la diffusion des « porter à connaissance » faciles, les quatre Parcs ont poursuivi le travail commun en construisant une boîte à outils automatisant les analyses. Basée sur le Système d'Information Géographique, elle produit un ensemble de statistiques et de cartographies (calcul de densité, taux d'évolution, cohérence bocagère, connectivité, etc.) et cela, quel que soit le territoire (commune, bassin-versant, zone d'étude, etc.) et les pas de temps à analyser.



### A retenir

- 991 000 tronçons renseignés pour les trois millésimes 1947, 2000 et 2010
- 276 communes couvertes (150 communes PNR, SAGE Douve-Taute et EPCI avant 2015)
- Partenariat des 4 PNR Normands



### A retenir

- 100 000 données intégrées
- 2 650 espèces recensées
- Le Parc représente 45 % de la flore régionale, 66% des odonates, 86% des mammifères.

Depuis 2014, le Parc utilise **la base de données SERENA**. Cet outil développé par Réserves Naturelles de France, disponible gratuitement, permet d'archiver, de gérer et d'analyser les données naturalistes. Le Parc a engagé un long travail de saisie et de mise aux normes des données grâce notamment à l'appui de **services civiques « Biodiversité »**. Le travail est encore long, les premières données naturalistes du Parc datant de 1991 sont pour la plupart encore au format papier même si depuis les années 2000, le service Biodiversité utilise des outils numériques



(GPS, SIG, saisie tableur, etc.). Ce virage du monde du papier vers le monde du numérique dans la gestion des données naturalistes permet de mieux analyser, diffuser et échanger régulièrement avec nos partenaires. Mieux comprendre la valeur exceptionnelle, c'est mieux la protéger. Un exemple parmi d'autres, le **Parc accueille 74% des espèces d'amphibiens de Normandie**. Notre politique d'inventaire et de travaux aidés sur les mares en est ainsi d'autant plus justifiée.

## La loutre est de retour !



Le suivi et l'inventaire de la biodiversité alimentent notre connaissance des enjeux de préservation des milieux et permet de défendre l'application de certaines politiques telles que les MAE. Nous assurons avec nos partenaires un ensemble de **suivis réguliers** : avifaune nicheuse des marais, canards hivernants, limicoles côtiers, flore patrimoniale, etc. Parallèlement, pour améliorer les connaissances une convention avec le GRETIA permet par exemple de combler les lacunes sur les insectes. La **cartographie de la végétation de l'ensemble du site Natura 2000** des marais a

été engagée en 2016 et un effort a aussi été fait vis-à-vis de la connaissance **des chauves-souris dans les bâtiments publics**.

En complément, la surveillance avec nos partenaires, nous a permis de (re)découvrir la loutre, l'écrevisse à pattes blanches ou la présence d'espèces invasives comme la Jussie.

Un **travail important de valorisation** a été effectué pendant cette période par la réalisation de la publication sur la baie des Veys, l'exposition « M!grateurs » à la Maison du Parc, l'organisation des « 24 h de la biodiversité » à Géfosse-Fontenay, des plaquettes sur les chiroptères et sur le phoque et de nombreuses animations, sorties et conférences.

### A retenir

- 7 sites suivis pour les canards
- 16 sites suivis pour les limicoles côtiers
- 32 espèces de plantes patrimoniales suivies
- 27 500 ha de marais cartographiés pour la flore



## 2010-2016 l'action du Parc, c'est aussi :

- **77 plans de gestion** du bocage auprès des agriculteurs pour développer la filière bois énergie,
- **39 panneaux publicitaires effacés** pour se mettre en conformité avec la loi,
- **20 Relais Information Service** aménagés ou restaurés,
- **1 Signalétique d'Intérêt Local (SIL)** en milieu rural en cours d'expérimentation,
- **10 cantines sensibilisées** (près de 500 enfants) à l'approvisionnement en produits locaux,
- **50 acteurs mobilisés lors de la Charte Européenne du Tourisme Durable** (Europarc), etc.

## Le budget du Syndicat Mixte

### A retenir sur la période 2010 -2016

- Un budget général stable
- Des investissements faibles, à l'exception du projet de regroupement de l'équipe avec l'extension des locaux à Saint-Côme-du-Mont.
- Le Parc est une structure d'ingénierie au service des collectivités
- Un programme d'actions construit en rapport avec des thèmes et des financements mobilisables.

Le budget du Syndicat mixte de gestion du Parc est constitué par :

- **un budget général** (fonctionnement) financé par les participations statutaires (communes, EPCI, départements de la Manche et du Calvados, région Normandie et Etat), membres du Syndicat et par des crédits spécifiques mobilisés sur de l'ingénierie (Etat, Europe, AESN, ADEME, département de la Manche, etc.),
- **un programme d'actions** financé par des participations statutaires (Région, État) et par des crédits mobilisés sur des actions spécifiques (État, Europe, AESN, ADEME, ENS Département de la Manche, etc.). Ce programme est variable selon les années en fonction des actions et des crédits mobilisés, il est équilibré par nature en recette dépense.

Les données présentées pour le budget général sont issues des comptes administratifs (CA) du syndicat mixte. Ce sont les dépenses et les recettes réelles de fonctionnement et d'investissement votées de chaque année. Les données présentées pour le programme d'action sont issues des budgets primitifs (BP).

## Une équipe pluridisciplinaire, au service de notre territoire

La nouvelle dynamique de la Charte par rapport à la précédente s'est traduite pour l'équipe, par des ajustements et évolutions de missions. Ainsi, la création d'une mission « urbanisme » de 6 ans a permis de remplir les objectifs prévus par la Charte. Les effectifs baissent sur la période 2010-2016 et représentent un effectif moyen de 37 agents correspondant à 31 Équivalent Temps Plein (ETP). Des ajustements de postes ont eu lieu lors de départs volontaires.

En juillet 2014, le Parc est devenu **gestionnaire de la Réserve Naturelle Nationale du Domaine de Beauguillot** accueillant ainsi 2,7 ETP supplémentaires dans son équipe.

Le Parc a accueilli et contribué à la formation de 100 stagiaires sur la période 2010-2016, ce qui représente près d'un quart de ses effectifs sur 1 année.

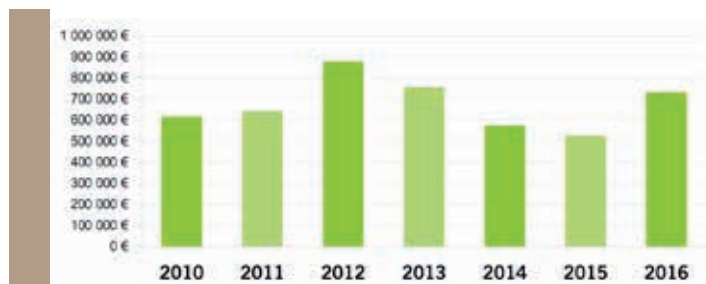


Signature prise en gestion de la RNN du Domaine de Beauguillot

## Dépenses votées au Compte Administratif

Années	Investissement général	Fonctionnement général
2010	28 956 €	1 781 259 €
2011	35 493 €	1 841 494 €
2012	6 772 €	1 772 005 €
2013	50 143 €	1 687 779 €
2014	114 544 €	1 814 053 €
2015	1 097 034 €	1 839 264 €
2016	754 394 €	1 806 079 €

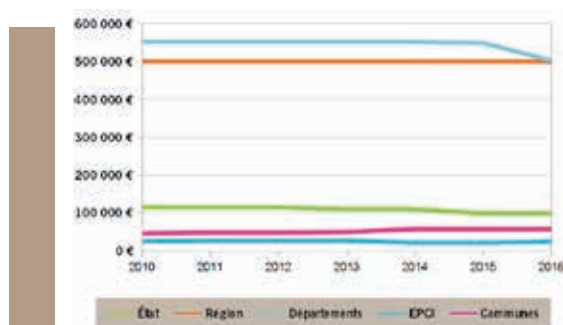
## Programmes d'actions votés au Budget Primitif



## Recettes par financeurs, Fonctionnement et Investissement



## Recettes statutaires



## Évolution des effectifs et des équivalents temps plein (ETP)



## Un territoire en mouvement, les axes de travail sur le prochain cycle

Les orientations de la charte actuelle, prolongée à 2025, ont été construites à partir des besoins du territoire mais également de politiques générales nationale, régionale et départementale évoluant dans le temps. Le Parc fait également le lien au-delà du territoire visant ainsi la cohérence des actions à une échelle adaptée.

Le Parc doit s'adapter à ces évolutions afin de rester un outil performant au service de ses collectivités (communes et communautés), de ses associations et usagers, en assurant expertise, expérimentation, cohérence et lien territorial.

Regarder derrière pour mieux voir devant, apprécier au travers des actions passées les forces et faiblesses du territoire pour mieux s'inscrire dans « un futur » avec efficacité, tel est l'objectif. C'est ainsi qu'après concertation avec les élus au vu du bilan 2010-2016, **certaines actions ont été portées comme prioritaires**, sur plusieurs axes.



C'est le cas de **l'agriculture, de l'élevage et particulièrement en zone humide** qui doit rester attractif pour la génération future d'agriculteurs. Dans le cadre d'un appel à projet interministériel, un travail expérimental entre Parc (pilote) et la Chambre d'Agriculture de la Manche est actuellement lancé visant à une meilleure valorisation de cette activité indispensable au territoire. La réflexion est globale et les collectivités ayant la compétence économique peuvent être impliquées.



**La transition énergétique** au travers des énergies nouvelles mais aussi au travers de l'exploitation de notre bocage constitue une énergie durable faiblement exploitée. Des partenariats sont à réfléchir afin de s'inscrire dans les nouvelles politiques portées, notamment avec les collectivités porteuses de cette compétence pouvant bénéficier ainsi de l'expertise, de l'expérience du Parc et des appels à projets sur ce sujet.

Le Parc doit se faire également le relais et participer à **l'économie de proximité**. En appui aux collectivités, ou en facilitateur il peut expérimenter et appuyer l'économie locale ou mettre en lien les différents acteurs territoriaux. Bâti terre, tourisme, économie du bois, agriculture, circuits courts alimentaires, nouvelles filières...

Le Parc s'est construit « les pieds dans les marais ». Il ne peut être extérieur aux grands débats relatifs à la GE-MAPI et plus globalement à la **politique intégrée de l'eau** sur le territoire. De par son expertise et ses expériences, le Parc participe à la prise de conscience des élus et usagers de l'enjeu « eau » et cherche à établir avec les élus et cela bien au-delà de son propre territoire l'échelle pertinente d'une politique de l'eau afin de conjuguer cohérence hydrographique, économie d'échelle, efficacité et bienveillance politique.

Enfin, le Parc, de par la transversalité de ses missions fait appel à l'ensemble des acteurs du territoire : usagers, associations, entreprises, collectivités, partenaires techniques, financiers ou scientifiques.

Au-delà de ces axes thématiques notre rôle est d'établir du lien territorial avec et entre les acteurs afin de donner du sens au projet de territoire.

Le Parc se doit d'expérimenter, de proposer le type de concertation le plus efficient en fonction dudit projet. Ainsi chacun participe aux « choix de demain ».

Chaque projet proposé ou étudié par le Parc doit passer par le prisme de **l'attractivité**. Vivre, travailler dans notre Parc doit donner envie. C'est pourquoi le Parc intègre pleinement les politiques d'attractivité régionales et départementales. Il se veut force de proposition sur son territoire en travaillant avec les collectivités sur des produits locaux, touristiques, un esprit de « bien vivre » et une communication valorisante.

# Les publications valorisent le territoire et ses actions

## INFORMATIONS



La **Lettre aux élus**, 3 numéros par an



Le **Journal d'Information**,  
2 numéros par an



Fiches Natura



**Le SAGE Douve Taute**  
Document de synthèse, lettres d'infos



## GERER ET PRESERVER NOTRE BIODIVERSITE POUR LES GENERATIONS FUTURES



Triptyque RNN de la  
**Sangsurière et de l'Adriennerie**



**Collection connaissance**  
« La baie des Veys »  
« Migrateurs »  
« Le phoque veau-marin »



**Collection conseil**  
« Accueillir des chauves-souris »  
« Accueillir la chouette chevêche »



Fiches pratiques  
**Nature ordinaire**

## MAINTENIR ET AMÉLIORER L'ATTRACTIVITÉ DE NOTRE CADRE DE VIE



**Collection connaissance**  
à fleur de **PAYSAGES**



**Collection conseil**  
« Les essenc'ielles »  
« Restaurer son bâti terre »



Dépliant d'appel  
**Carte de visite**  
**La Maison du Parc**



**Collection Découverte**  
Où voir la **Nature/ les marais / La Terre ?**

## CULTIVER NOTRE APPARTENANCE AU TERRITOIRE POUR ETRE ACTEURS DE NOTRE PROJET ET S'OUVRIRE AUX AUTRES



Brochures et affiches  
« **Les Rendez-vous du Parc** »



**Collection connaissance**  
« **Terres de bâtisseurs** »



**Affiches mobilier urbain,**  
expositions ...

# Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin

## Maison du Parc

3 village Ponts d'Ouve  
Saint-Côme-du-Mont  
50500 CARENTAN-LES-MARAIS

Accueil administratif : **02 33 71 61 90** - [info@parc-cotentin-bessin.fr](mailto:info@parc-cotentin-bessin.fr)  
Accueil touristique : **02 33 71 65 30** - [accueil@parc-cotentin-bessin.fr](mailto:accueil@parc-cotentin-bessin.fr)

[www.parc-cotentin-bessin.fr](http://www.parc-cotentin-bessin.fr)

© P n r des Marais du Cotentin et du Bessin. Septembre 2018. Tirage : 3000 ex.

Directeur de publication : Jean MORIN.

Crédit photo : © M. Guérard ; D.Daguier (CD50) ; T. Houyel ; F. Levalet ; O. Hesnard (CPIE Collines normandes) ; M. de Ruyg (DIGPC - Région Normandie) ; Mairie de Trévières ; N. Lavillonnière, D.Letan, J. Rimbart, F. Streiff, E. Patte, B. Canu, L. Bouyer, C. Fontenelle, G. Hédouin, O. Pierre, S. Mahaux, C. Nalin, J-F. Elder (Pnr MCB).

Cartes issues des fichiers BD TOPO® - © IGN - 2017.

Imprimé sur du papier certifié PEFC avec des encres végétales, par l'imprimerie Anquetil (Condé-en-Normandie 14).

